



QUESTIONNAIRE POUR LES CHAMBRES D'HÔTES

► A renvoyer à: voir page 12

INDICATIONS RELATIVES À LA / AUX CHAMBRE(S) D'HÔTES

Nom de l'objet	<input type="text"/>		
Ajout	<input type="text"/>	(par ex.: A, B, C / 1, 2, 3 / rez, 1 ^{er} étage, attique)	
ID de l'objet à louer	<input type="text"/>	(numéro dans le système de réservation ou autre)	
Adresse	<input type="text"/>		
NPA/Localité	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Portable <input type="text"/>	Fax <input type="text"/>
URL (adresse www)	<input type="text"/>	(URL conduisant directement à cette chambre)	

QUESTIONNAIRE POUR LA CLASSIFICATION

PROPRIÉTAIRE

Nom/Prénom	<input type="text"/>		
Raison sociale	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
NPA/Localité	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Portable <input type="text"/>	Fax <input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>		
URL (adresse www)	<input type="text"/>		

LOUEUR / CENTRE DE RÉSERVATION

-
- le propriétaire susmentionné

Nom / Prénom	<input type="text"/>
Raison sociale	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
NPA / Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/> Portable <input type="text"/> Fax <input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
URL (adresse www)	<input type="text"/>

PERSONNE DÉTENANT LES CLÉS / PERSONNE DE CONTACT

-
- le propriétaire/le service de réservation susmentionné

Nom / Prénom	<input type="text"/>
Raison sociale	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
NPA / Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/> Portable <input type="text"/> Fax <input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
URL (adresse www)	<input type="text"/>

-
- champs carrés = plusieurs réponses possibles au sein de la question (partielle).
-
-
- champs ronds = une seule réponse possible au sein de la question (partielle).

PUBLICATION / UTILISATION DE VOS DONNEES

-
- J'accepte que la/les chambre(s) d'hôtes et son/leur contenu soient publiés sur des plateformes en ligne.
-
-
- J'accepte que mes données soient enregistrées par la FST et traitées dans un but spécifique. Pour en savoir plus:
- www.stv-fst.ch/fr/protection-des-donnees
- .

GENERALITES

-
- L'objet à louer se trouve dans une
- localité interdite aux voitures**
- .
-
- Le point 5 du questionnaire n'est pas pris en considération.

- L'objet est **protégé au titre des monuments historiques**.
Les points 1c surface habitable nette par personne, 9 jardin/terrain, 10 balcon ne sont pas pris en considération. Un extrait de l'inventaire communal ou cantonal des objets protégés au titre des monuments historiques doit être joint au questionnaire.
- Rustici–cabanes de montagne–mayens**
Les points 1c Surface habitable nette, 5 Parking/garage, 10 Balcon, 11a meubles de jardin, 13b/c/g/t/u/v/z, armoire, surface de rangement/ lumière individuelle, Internet, bouilloire, 14 f/g hauteur de matelas, 15 a/b/c/d salles d'eau ne sont pas pris en considération.

CARACTÈRE DE L'IMMEUBLE ET DES ALENTOURS

1 DIMENSIONS DE L'OBJET

- a) Nombre de chambres dans l'offre (correspond au nombre de certificat(s))
- b) Nombre de couchages occup. normale sans lits d'appoint (1 seul chiffre possible)
- c) Surf. habitable nette p. pers. calcul: taille/nombre de couchages dans la pièce
- d) Nombre total de salles d'eau pièce avec lavabo et douche ou baignoire
- e) Nombre total de WC dans les salles d'eau ou séparés

2 PREMIÈRE IMPRESSION DE L'IMMEUBLE DEPUIS L'EXTÉRIEUR AINSI QUE DES PIÈCES COMMUNES

a) catégorie luxe

Bâtiment présentant un caractère exceptionnellement représentatif. Façades avec matériaux haut de gamme, alentours et pièces répondant aux exigences les plus élevées en matière d'apparence et d'état. Terrain parfaitement entretenu, très spacieux, bien rangé et soigné.

b) catégorie de première qualité

Bâtiment représentatif. Façades, alentours et pièces répondant aux exigences les plus élevées en matière d'apparence et d'état. Terrain très bien entretenu, rangé et soigné.

c) catégorie confort

Bâtiment moyen. Façades, alentours et pièces répondant à un standard d'aménagement contemporain moyen, soignés et ne présentant aucune marque d'usure apparente. Terrain bien entretenu, rangé et soigné.

d) catégorie standard

Bâtiment modeste. Façades et pièces, sans être dans un état parfaitement neuf, attestant d'un entretien régulier, ordonné et soigné.

e) catégorie simple

Bâtiment simple. Façades et pièces soignées et en ordre, sans être dans un état parfaitement neuf.

3 EMPLACEMENT DU LOGEMENT

- a) au cœur du centre-ville ou dans le centre du village
- b) en bordure du village/du lotissement
- c) à l'écart, isolé
- d) à proximité (< 300 m) d'un grand lieu de manifestation (centre de congrès, stade, etc.)
- e) à proximité (< 300 m) d'un parc public/forêt/fleuve/lac
- f) connexion (<300 m) aux transports publics ou à d'autres moyens de transport proche
- g) vue panoramique (montagne, lac, autres)

4 SOURCES DE BRUIT DANS LES ENVIRONS

- a) pas de source de bruit
- b) sources de bruit existantes (trains, routes, discothèques, avions etc.)
- c) sources de bruit naturelles (ruisseau, rivière, cloches, coq, etc.)
- d) isolation supplémentaire par des fenêtres anti-bruit (triple vitrage/certificat d'homologation)

5 PARKING (ne concerne pas les localités interdites aux voitures)

- a) pas de parking disponible
- b) garage individuel ou parking couvert réservés
- c) place de stationnement couverte réservée
- d) place de stationnement ouverte réservée
- e) parking central/public
- f) possibilité de chargement de véhicules électriques près de la place de stationnement/ au garage
- g) plusieurs places de rangement disponibles

6 EXIGENCES MINIMALES IMPOSÉES A L'HÉBERGEMENT

- a) L'immeuble porte un nom et/ou un numéro.
- b) La/les chambre(s) ne se situe(nt) pas dans la cave et dispose(nt) de la lumière du jour.
- c) La/les chambre(s) constitue(ent) une unité séparée dotée de portes pouvant fermer (pas de chambre dans un passage, pas de trappes/rideaux).
- d) Les fenêtres (y compris les volets/stores) et les portes sont intactes et possèdent un mécanisme de fermeture en état de fonctionner.
- e) Les revêtements de sol, parois, carrelages sont propres et soignés. Il n'y a ni dégâts des eaux ni moisissures.
- f) Il existe un sanitaire fermé (au moins douche et WC).
- g) Les baignoires et lavabos sont propres et ne présentent pas de dégâts fondamentaux
- h) L'eau chaude est disponible en quantité suffisante en pleine occupation. (Pour la spécialisation rustici/cabanes de montagne/mayens (RMM), l'eau courante est disponible.)
- i) Pendant la période de location, une température agréable règne dans toutes les pièces ou bien celles-ci peuvent être chauffées (par ex. par un poêle suédois).
- j) L'éclairage est suffisant dans toutes les pièces. (Pour la spécialisation RMM, la lumière doit être disponible sous une forme sûre.)
- k) Le mobilier est intact et en état d'être utilisé.

- l) Les frais supplémentaires pour le nettoyage final de l'objet et la lessive du linge de lit et des des linges de toilette sont mentionnés dans le contrat de location.
- m) Tout est bien ordonné et rangé à l'extérieur de la chambre.

7 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- a) Chaque appartement dispose d'une couverture anti-feu ou d'un extincteur manuel.
- b) La liste du comportement à tenir en cas d'incendie (disponible auprès de la FST) est apposée à un endroit bien visible.
- c) Une liste des principaux numéros de téléphone (personne de contact, médecin, hôpital, pompiers, pharmacie, taxi, etc.) est disponible dans la chambre de manière bien visible.

INFRASTRUCTURE**8 QU'EST-CE QUE LE CLIENT TROUVE SUR LE SITE?** (dans la chambre ou au dehors)

- a) séjour/salon
- b) salle de loisirs (avec ping-pong, fléchettes, etc.)
- c) salle de fitness (avec au moins 4 appareils, pièce pouvant être aérée)
- d) bureau (avec prises libres, éclairage suffisant et plan de travail)
- e) espace de rangement/cave/garage (pour équipements sportifs, vélos, etc.)
- f) sauna
- g) solarium
- h) whirlpool (intérieur ou extérieur)
- i) bain de vapeur
- j) piscine couverte
- k) cuisine ou coin-cuisine
- l) réfrigérateur
- m) bibliothèque
- n) climatisation
- o) électricité solaire
- p) monte-charge

9 JARDIN / ALENTOURS

- a) pas de jardin
- b) à usage privatif
- c) à usage collectif
- d) prairie, pâturage
- e) piscine extérieure
- f) accès direct à un lac/à une rivière (propre à la baignade)
- g) Terrain de jeux tout près, équipé de plusieurs appareils

10 BALCON / TERRASSE / LOGGIA

- a) pas d'installation
- b) au moins une installation à usage privatif
- c) au moins une installation à usage collectif

11 LE CLIENT PEUT-IL DISPOSER D'UN MOBILIER DE JARDIN OU DE BALCON?

- a) meubles de jardin: table, chaises, chaises longues, parasol
(au moins 1 chaise ou chaise longue par personne)
- b) gril de jardin

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURE DE LA CHAMBRE / DES CHAMBRES

Ces indications doivent être valables pour 100% des chambres mises en location.

12 IMPRESSION DONNÉE PAR LA/LES CHAMBRE(S) ET LEUR AMEUBLEMENT:**a) catégorie luxe**

Revêtements de sol, murs et plafonds de grande qualité. Equipement raffiné et soigneusement harmonisé utilisant des matériaux de grande qualité. Ambiance luxueuse avec beaucoup de lumière naturelle. Spacieux. Parfaitement entretenu. Etat neuf.

b) catégorie de première qualité

Revêtements de sol, murs, plafonds et meubles soigneusement harmonisés. Les meubles présentent une excellente fonctionnalité et sont dans des matériaux de première catégorie. Très soigné. Pas de marques d'usure.

c) catégorie confort

Revêtements de sol, murs, plafonds et meubles harmonisés et soignés. Meubles de bonne qualité sur le plan des matériaux et de la fonctionnalité. Marques d'usure minimales.

d) catégorie standard

Revêtements de sol, murs, plafonds et meubles en bon état, propres et utilisables. Possibles de marques d'usure.

e) catégorie simple

Revêtements de sol, murs, plafonds et meubles propres et utilisables. Usure due à la vétusté ou aux matériaux.

13 ÉQUIPEMENT DE LA/DES CHAMBRE(S)

- a) stores/volets ou rideaux occultants
- b) armoire
- c) étagères
- d) rangement pour vêtements (chaise, valet de nuit, tablette, etc.)
- e) support à bagages
- f) coin de lavage (lavabo avec miroir et rangement) dans la chambre (pas dans la salle d'eau)
- g) surface de rangement (table de nuit ou similaire) et une lumière individuelle par personne
- h) chaise(s), canapé ou fauteuils
- i) pas de téléviseur
- j) un téléviseur à écran CRT
- k) un téléviseur à écran plat
- l) plusieurs téléviseurs à écran plat
- m) télévision par satellite, câble ou numérique

- n) lecteur DVD, Blue-ray ou CD
- o) appareil multimédias pour écouter de la musique
- p) au moins 2 adaptateurs UE
- q) radio (également possible par la télévision)
- r) console de jeux avec jeux
- s) pas d'accès à Internet
- t) accès à Internet par le câble avec débit de base
- u) accès à Internet par WLAN avec débit de base
- v) accès à Internet par WLAN à haut débit
- w) accès à Internet gratuit
- x) téléphone installé dans l'objet à louer ou téléphone mobile disponible sur demande
- y) corbeille à papier
- z) bouilloire; thé, café, lait, sucre disponibles
- aa) détecteur de fumée
- bb) extincteur manuel supplémentaire ou couverture anti-feu supplémentaire
- cc) coffre-fort fixe

14 INDICATIONS RELATIVES AU COUCHAGE

Les dimensions s'appliquent par personne (exceptions: lits d'appoint, lits d'armoire, lits pour enfants, lits superposés et grands lits. Grand lits au moins 1,90 x 1,60 m par lit)

- a) tous les lits mesurent au moins 0,90 m x 1,90 m
- b) tous les lits mesurent au moins 0,90 m x 2,00 m
- c) tous les lits mesurent plus de 0,90 m x 2,00 m
- d) tous les lits ont un sommier ou dispositif similaire intact et un matelas propre et intact avec protège-matelas.
- e) lit avec matelas d'au moins 13 cm d'épaisseur
- f) lit avec matelas d'une hauteur totale d'au moins 18 cm
- g) lit avec matelas d'une hauteur totale d'au moins 22 cm
- h) nettoyage annuel en profondeur des matelas (justificatif à joindre)
- i) linge de lit antiallergique disponible sur demande

DRAPS/LINGE DE LIT

- j) draps et linge de lit de bonne qualité à l'état neuf
- k) draps et linge de lit standard

SANITAIRE

15 TYPE

- a) WC/douche ou bain dans la chambre
- b) WC/douche ou bain à usage privatif
- c) WC/douche ou bain pour les clients (au moins 1 douche et 1 WC pour 4 personnes)
- d) WC/douche ou bain pour les clients (au moins 1 douche et 1 WC pour 6 personnes)
- e) WC/douche ou bain à usage collectif avec les autres clients et la famille hôte (au moins 1 douche et 1 WC pour 6 personnes)

16 IMPRESSION DONNÉE PAR LA/LES SALLE(S) D'EAU ET WC ET LEUR AMEUBLEMENT**a) catégorie luxe**

Aménagement luxueux de très grande qualité, état absolument neuf. Baignoire, cabine de douche (paroi en plastique ou en verre) avec pommeau coulissant sur barre et tablette, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage optimal, grand miroir avec éclairage, grandes surfaces de rangement, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, miroir grossissant fixe (réglable), tabouret, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

b) catégorie de première qualité

Aménagement généreux et de grande qualité. Baignoire avec douche (paroi en plastique ou en verre) ou cabine de douche avec pommeau coulissant sur barre, tablette dans la douche, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage généreux, grand miroir avec éclairage, grandes surfaces de rangement, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

c) catégorie confort

Aménagement de bonne qualité, état soigné. Douche (au moins avec rideau), tablette dans la douche, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage suffisant, miroir avec éclairage, surfaces de rangement suffisantes, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

d) catégorie standard

Aménagement fonctionnel en bon état. Douche (au moins avec rideau), système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage suffisant, miroir, surfaces de rangement suffisantes, porte-serviettes ou barre pour linge de bain, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

e) catégorie simple

Aménagement intact bien que présentant des marques d'usure dues à la vétusté. Douche (au moins avec rideau), éclairage suffisant, miroir, porte-serviettes ou barre pour linge de bain, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

17 ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX, MAX. 3 OBJETS (douche hammam, baignoire balnéo, closomat, bidet, etc.)

- a)
- b)
- c)

AUTRES**18 PETIT DÉJEUNER**

L'hôte prépare le petit déjeuner suivant, qui est inclus dans le prix:

- a) **Il n'est pas proposé de petit déjeuner.**
- b) **Petit déjeuner copieux**
avec diverses sortes de pain, produits laitiers (yoghourt, fromage), œufs, divers produits carnés (par ex. saucisson, jambon, lard), muesli, céréales, fruits frais, jus de fruits, beurre, miel, confitures maison, café, thé, cacao
- c) **Petit déjeuner standard**
avec pain, beurre, miel, confiture, fruits frais, jus de fruits, café, thé et cacao
- d) **Petit déjeuner simple**
avec pain, beurre, confiture, café, thé et cacao
- e) Petit déjeuner proposé uniquement sur demande et moyennant un supplément

OFFRE SUPPLÉMENTAIRE

- f) produits régionaux ou faits maison
- g) produits exclusivement bio
- h) autres repas sur demande (déjeuner, dîner, brunch, pique-nique, etc.)

19 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE SERVICE

- a) Les hôtes se trouvent à proximité pour accueillir les clients.
- b) Le lit est fait à leur arrivée.
- c) Des linges de toilette sont disponibles.
- d) En cas de séjours prolongés, le linge de lit et les linges de toilette sont changés au moins une fois par semaine.
- e) La chambre et les salles d'eau sont nettoyées au moins une fois par semaine ainsi qu'avant l'arrivée du client.

20 AUTRES SERVICES *

- a) transport de bagages et de personnes des transports publics jusqu'à l'objet et retour assuré par l'hôte
- b) possibilité d'entreposer les bagages sur le site le jour de l'arrivée et du départ
- c) lits faits tous les jours
- d) chambre nettoyée tous les jours
- e) salles d'eau nettoyées tous les jours
- f) possibilité de donner le linge à laver au bailleur (service payant)
- g) location de vélos
- h) vélos électriques (par ex. Flyer)
- i) L'objet à louer est labellisé «Programme de qualité du tourisme suisse».

- j) L'objet loué est porteur d'un label écologique ou peut apporter la preuve qu'il utilise des énergies durables.
- k) Le client bénéficie au moins une fois d'une petite attention (cadeau de bienvenue, etc.).

Autres aménagements

- l)
- m)
- n)

Services spéciaux organisés par le bailleur (service de journaux, service de garde d'enfants), au max. 3

- o)
- p)
- q)

* Certaines prestations de service pourraient être soumises à autorisation dans votre commune.

Veuillez vous renseigner auprès de votre organe de classification.

21 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'INFORMATION/DE CONTACT

- a) Le bailleur répond aux demandes dans les 24 heures.
- b) Les offres comprennent les éléments suivants:
- description de la chambre
 - prix et frais annexes, taxes de séjour, etc.
 - conditions de résiliation
 - modalités pour l'arrivée et le départ
 - description de l'emplacement avec plan et indication des distances jusqu'aux magasins, aux transports publics, aux télécabines, etc.
- c) Les contrats de location sont conclus par écrit, les taxes applicables (par ex. taxe de séjour, taxe d'hébergement) sont indiquées et répondent aux exigences légales.
- d) Un dossier contenant des informations à jour, les possibilités d'excursions et un programme en cas de mauvais temps est disponible dans la chambre.
- e) Les objets trouvés sont immédiatement renvoyés au client sur demande.
- f) Les chambres proposées sur une plateforme/dans une brochure doivent répondre aux critères de l'organe de classification lorsqu'il en existe.
- Sinon, les critères minimaux suivants doivent être remplis:
- qualité suffisante des photos; dans l'idéal, les photos sont prises par un photographe professionnel
 - descriptif de l'objet y compris emplacement (adresse correcte) et description de l'itinéraire; indication des particularités
 - coordonnées complètes
 - indication du prix

22 ÉVALUATION SUBJECTIVE PAR LE BAILLEUR

Je considère que ma/mes chambre(s) relève(nt) de la catégorie suivante

- a)  **Catégorie luxe**
14 critères obligatoires et 170 points
- b)  **Catégorie première classe**
9 critères obligatoires et 150 points
- c)  **Catégorie confort**
8 critères obligatoires et 80 points
- d)  **Catégorie standard**
5 critères obligatoires et 30 points
- e)  **Catégorie simple**
5 critères obligatoires et 20 points

La classification dans les catégories Superior se fait par l'organe de classification.

DÉFINITION DU SUPPLÉMENT SUPERIOR

Pour accéder aux catégories 1 à 5 étoiles, les appartements de vacances et les chambres d'hôtes doivent remplir un nombre de critères obligatoires et obtenir un nombre de points prédéfinis.

L'objet qui dispose d'un confort plus généreux et **atteint donc les points de la catégorie immédiatement supérieure** obtient le supplément Superior.

Si la classification ne correspond pas à votre appréciation, l'organe de classification vous contactera.

Je charge _____ de faire classer mon/mes objet(s) conformément à mes indications et selon les normes actuelles, et je confirme par ma signature que toutes les indications sont conformes à la vérité.

La chambre peut être contrôlée par une contrôleuse ou un contrôleur dûment formé(e) dans le courant de la période 2018-2021 dans le cadre des contrôles par sondage prescrits par le règlement. En temps utile, une collaboratrice ou un collaborateur se mettra en contact avec vous.

Si une nouvelle classification doit être effectuée à l'issue du contrôle par sondage, le bailleur en assume les coûts.

COÛTS

CHF .- (hors TVA) Valable 4 ans à partir de la date de classification (envoi mensuel).

RÉCLAMATIONS CONTRE LA CLASSIFICATION D'UN OBJET

Les recours contre la classification d'un objet ou les réclamations concernant les définitions des critères sont tranchés par la Fédération suisse du tourisme (FST). Celle-ci statue en dernier ressort.

Toutes les réclamations adressées à la FST doivent être documentées par écrit et par photographie par la contrôleuse ou le contrôleur, l'organe de classification ou le bailleur/propriétaire.

Si le recours contre la classification d'un objet est rejeté par la FST, celle-ci facture au demandeur la somme de CHF 125.-.

Date _____ Signature _____

RENOYER À:

Organisation

Adresse

NPA/Localité

Téléphone

E-mail

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ces informations sont obligatoires pour que votre objet puisse apparaître sur le site «rooms.myswitzerland.com». Si vous ne souhaitez pas figurer sur ce marché électronique, vous n'êtes pas tenu de fournir ces indications.

L'objet dans lequel se trouve(nt) la/les chambre(s) est

- une maison individuelle
- un chalet
- une ferme
- un appartement
- un objet particulier (château, etc.)

La/les chambre(s) se trouve(nt)

- dans l'appartement de l'hôte
- dans un appartement séparé situé dans le même immeuble
- dans un autre immeuble

Fumer

- chambre non-fumeurs (y compris les espaces collectifs)
- il est autorisé de fumer

Animaux domestiques

- admis
- admis uniquement sur demande
- non admis

Heures d'ouverture

- ouvert toute l'année
- ouvert du au

Prix

CHF à CHF par personne /nuit avec petit déjeuner

CHF à CHF par personne /nuit sans petit déjeuner

QUESTIONS INITIALES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

- L'entrée principale ou une entrée secondaire est accessible sans marche ou par un ascenseur, une rampe, un ascenseur d'escalier ou une plateforme élévatrice.
 - L'accès à toutes les pièces communes et au moins à une chambre à 2 lits accessible en fauteuil roulant est sans marche ou dispose d'un ascenseur, d'une rampe, d'un ascenseur d'escalier ou d'une plate-forme élévatrice.
 - La largeur utile des portes donnant accès aux pièces communes (y compris la porte d'entrée) et au moins à une chambre à 2 lits accessible en fauteuil roulant est ≥ 70 cm (largeur de passage minimale).
 - L'espace libre entre la cuvette de WC et le mur doit être de 100 cm au minimum et un dégagement d'au moins 75 cm doit être prévu sur le côté de la cuvette de WC. La hauteur du seuil d'accès à la douche ne doit pas dépasser 6 cm ou une baignoire doit être à disposition.
- L'objet à louer répond à tous les critères initiaux.
 - L'objet à louer ne répond pas à tous les critères initiaux.

DESTINATION
DESCRIPTIF GÉNÉRAL POUR LE CLIENT

Ce texte est prévu pour une publication sur www.rooms.myswitzerland.com. Si possible, il doit être disponible en plusieurs langues.

Allemand:

Français:

Italien:

Anglais:

EXEMPLE



ITINÉRAIRE

Description des modalités d'accès à l'objet à l'intérieur de la localité. Si possible, ce document doit être disponible en plusieurs langues.

Allemand:

Français:

Italien:

Anglais:

EXEMPLE